



Séparation et partage de biens

Par milo

bonjour ,

je suis en concubinage avec ma compagne et avons un bien immobilier en commun . nous voulons nous séparer et ma compagne veut bien me céder sa part afin que je puisse garder la maison . Nous avons également le crédit immobilier en commun .

comment peut on faire ??? peut elle me faire une donation ???

cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il y a un grand nombre de réponses sur ce forum et ailleurs concernant la sortie de l'indivision.

Le mieux c'est de consulter un notaire.

Mais si votre ex veut vous donner sa part, vous devrez payer 60% de taxes. Est-ce bien ce que vous souhaitez ?